

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
datent des 1er et 16 de chaque mois
se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS
LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
se paient d'avance

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

l'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner
La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

Table with 4 columns: Destination, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castel franc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, PARIS, BORDEAUX, PÉRIGUEUX, AGEN, Monsempron-Libos, BORDEAUX, PÉRIGUEUX, AGEN, Monsempron-Libos, Cahors.

Cahors, le 23 janvier 1873.

Les nouvelles suivantes, qui attestent un changement de conduite important dans les relations entre les princes de la maison de Bourbon, sont l'événement du jour.

Que sortira-t-il de ce premier rapprochement? Les princes de la famille d'Orléans, se rendront-ils auprès de M. le comte de Chambord? Les avis sont partagés; mais il paraît excessivement probable que cette visite est devenue plus que vraisemblable, dans un délai assez prochain.

On lit dans la Patrie: M le comte de Beauvoir s'est rendu chez M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia. Il venait, au nom du comte de Paris, le remercier des paroles qu'il a prononcées mercredi dans le 14e bureau.

On lit dans le Courrier de France: Les divers organes des partis légitimistes et orléanistes se montrent ouvertement favorables à la fusion depuis si longtemps désirée.

Notre correspondant nous écrit à la date du 21 janvier: Ce matin, un véritable événement dynastique s'est produit à l'occasion des services funèbres qui ont commencé à sept heures, pour le roi Louis XVI, à la Chapelle expiatoire.

A la messe de huit heures, M. le duc d'Anmale est arrivé et s'est inscrit sur le registre ouvert à la porte. A dix heures, M. le duc de Nemours et la princesse Blanche ont entendu la messe.

A midi, en présence de deux cents députés, M. le comte de Paris, retenu par la maladie de la comtesse s'est fait représenter par deux amis et serviteurs dévoués.

La reine Isabelle d'Espagne était également présente à la messe de midi. C'est la première fois depuis 1830 qu'un tel exemple consolant et réparateur est donné à la France.

On lit dans Paris-Journal: On peut évaluer à vingt mille au moins le nombre des fidèles qui se sont succédé dans la chapelle.

Qu'il nous soit permis de saluer dans ce concours une tendance de plus en plus marquée, dans la partie saine et honnête de la population parisienne, vers un état de choses qui assure à la France la prospérité qu'elle regrette et le repos dont elle a tant besoin.

Les journaux s'occupent également d'une entrevue qui a duré deux heures entre M. de Falloux et M. Thiers.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Il y a en France une commune célèbre de plus, c'est celle de Castel-Sarrazin. L'Assemblée s'en est occupée pendant toute la séance de samedi. Castel-Sarrazin aura désormais sa légende et l'histoire racontera qu'il eut, à une certaine époque,

à sa tête, un conseil municipal et une administration communale qui eurent le courage de résister aux puissances et de braver les lois. Quand le maire, qui dirige cette croisade sans péril contre de pauvres frères maristes, mourra, on ouvrira certainement une souscription parmi les libres penseurs de cette localité héroïque pour lui élever un tombeau, comme on l'a fait à Paris pour Baudin.

Voici le fait dans toute sa simplicité: Castel-Sarrazin a passé avec des frères maristes un traité pour une école primaire. En vertu de ce traité, une subvention doit leur être payée sur la caisse municipale. Seulement cette caisse est toujours restée fermée. Ils tiennent les engagements qu'ils ont contractés, ils distribuent l'instruction aux enfants de la commune. Mais ils ne reçoivent pas l'allocation qui leur est due, parce que, depuis que les conventions ont été faites, le conseil municipal et l'administration communale que les dernières élections ont fait arriver au pouvoir local, ne veulent que des instituteurs laïques. Cela dure ainsi depuis dix-huit mois.

Il paraît que le préfet de Tarn-et-Garonne de l'époque, n'a pas eu le loisir ou le désir d'apposer sa signature et son approbation au bas du traité que Castel-Sarrazin a fait avec les frères maristes. Le conseil municipal et l'administration communale ont vu là une cause de nullité. Le conseil de préfecture du département a partagé cette opinion, mais sa décision est attaquée devant le conseil d'Etat. Il y a là un effet suspensif qui lui ote, tout au moins provisoirement, tout caractère exécutoire.

Jusqu'à ce que le conseil d'Etat ait prononcé en dernier ressort, la commune de Castel-Sarrazin doit donc exécuter vis-à-vis des frères maristes le traité qu'elle a passé avec eux, puisque, de leur côté, ils en remplissent religieusement les obligations. Tel n'est point l'avis des puissances municipales de cette commune. Elles refusent obstinément de payer à ces instituteurs congréganistes l'allocation qui leur est due au moins pendant qu'ils exercent régulièrement leurs modestes fonctions.

Le préfet aurait dû s'inquiéter de cet état de choses et le signaler au ministre de l'intérieur. Il ne l'a pas fait et il a fallu que MM Lespinnasse et de Limayrac portassent la question devant l'Assemblée, sous forme d'interpellation, pour que ces faits inouïs fussent enfin connus de l'autorité supérieure.

Le langage de M. de Goulard, ministre de l'intérieur a été ce qu'il devait être. Il a donné, par sa réponse, pleine et entière satisfaction aux interpellateurs et s'est engagé aux applaudissements de la majorité conservatrice, à faire exécuter la loi, même à Castel-Sarrazin.

L'Assemblée a pris acte de cette déclaration, en votant, à une grande majorité, un ordre du jour motivé proposé par M. Lambert de Sainte-Croix.

M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, vient de sauver son portefeuille. Les interpellations de MM. Johnston et de Castellane, commencées hier, au sujet de la circulaire du 27 septembre 1872, qui apporte de grandes modifications dans les méthodes des lycées, et qui supprime notamment l'obligation des vers latins, ces interpellations, dis-je, ont été assez mal conçues et fort mal conduites.

Un premier vote a paru favorable à M. Jules Simon; un second vote a été défavorable, en ce que l'abstention de la majorité a rendu nul le résultat.

Finalement, l'amendement auquel MM. Johnston et de Castellane s'étaient ralliés a été retiré maladroitement par son auteur; et une ma-

ajorité de 420 voix contre 35 a terminé tant bien que mal une lutte qui n'aurait pas dû venir, dans un moment où les questions les plus graves et les plus difficiles sur la responsabilité ministérielle se traitent entre M. Thiers et la commission des Trente.

Revue des Journaux

Gazette de France.

Le 14 décembre, M. Dufaure prononçait les paroles suivantes:

« Je me permettrai de dire à mes contradicteurs un seul mot: Savez-vous ce qui nous crée une difficulté pour le gouvernement MÊME PROVI-SOIRE, que nous exerçons sous le nom de République française? Le voici: Ce n'est pas la forme de gouvernement, c'est le nom de République. Dans notre longue histoire, il a toujours paru accompagné d'agitations permanentes, de prétentions toujours nouvelles, d'ambitions sans cesse croissantes, comme si toute République était un état turbulent, aspirant à passer des BELLES ET GRANDES INSTITUTIONS de 1789 à celles de 1792, et de celle de 1792 à celles de 1793, pour ensuite SE PERDRE DANS LE SANG. Voilà, messieurs, le malheur ATTACHÉ À CE NOM. »

La République française prétendait alors que M. Dufaure n'avait en rien altéré, par ses déclarations, la politique du Message. Elle assurait que la République, qu'il ne fallait pas perdre son temps à proclamer, selon M. Thiers, était définitivement assise.

Aujourd'hui, le journal radical n'ose plus maintenir son assertion. Forcé de se rendre à l'évidence, il s'écrie:

« Que de terrain perdu depuis la célèbre séance du 29 novembre, où M. le président de la République, ayant toute la France avec lui, avait mis les partis monarchiques à ses pieds! Nous ne voulons pas rechercher ici les causes de cette retraite, ni dire si elle a été volontaire ou forcée. Ce que nous apercevons clairement et ce que la France voit comme nous avec inquiétude, c'est que le Message est tenu en échec, et qu'il s'agit aujourd'hui bien moins d'en développer et d'en appliquer les principes que d'en rétracter les solennelles affirmations. »

« Qui pourrait douter qu'il en soit ainsi, quand on voit la majorité des Trente placer en tête de leur projet de décret un préambule où le pouvoir constituant est revendiqué pour l'Assemblée dans toute son intégrité? M. Thiers avait cependant dit, aux applaudissements de la France: la République est le gouvernement légal du pays; ne perdons pas notre temps à la proclamer. Il s'agit bien en vérité, pour la majorité des Trente, d'organiser aujourd'hui cette République que M. Thiers jugeait inutile de proclamer! Ce qu'ils veulent, c'est forcer M. Thiers à reconnaître que la République dont il est le chef n'est qu'une pure dénomination, qui ne comporte aucune conséquence. Que devient le Message? Que devient la politique de M. le président? »

La Commission des Trente s'est placée sur le terrain même choisi par M. Dufaure, qui

a reconnu que le gouvernement actuel est un gouvernement provisoire, dont la dénomination ne préjuge en rien l'avenir.

Franchement, si, indépendamment de toute autre considération, la Commission n'avait pas fait de la déclaration du vice-président du conseil le point de départ de son travail, elle serait trop naïve!

« La revendication du pouvoir constituant » annule la proclamation de la République par le Message, dit-on. Nous ne prétendons pas le contraire. Nous n'insistons que sur ce point, c'est que la Commission n'a pas inauguré cette politique; elle l'a trouvée tout entière dans le discours de M. Dufaure qui, lui-même, sous ce rapport, n'a eu d'autre mérite que d'avoir replacé la question dans les conditions où elle se trouvait avant la tentative de M. Thiers, de fonder la République par voie d'escamotage.

L'Assemblée est souveraine et doit donner, avant de se séparer, une constitution à ce pays; l'article voté par la Commission l'établit aussi clairement que possible; l'organe de M. Gambetta a raison de s'en émouvoir; car de cette constatation découle logiquement tout le reste. Il est, en effet, évident que si l'Assemblée est souveraine, la majorité doit avoir le droit de diriger la politique de la France comme elle l'entend, et non comme l'entendent MM. Naquet et Gambetta: or, c'est pour arriver à ce résultat qu'elle veut mettre en pratique la responsabilité ministérielle.

D'un autre côté, si l'Assemblée a le pouvoir constituant, elle peut déclarer dès aujourd'hui que dans la constitution qu'elle fera avant de se séparer, il y aura deux Chambres, et sur ce point donner la satisfaction que M. Thiers désire.

Tout cela est parfaitement correct; et si la commission maintient simplement cette situation qui met tout à sa place, la France traversera, sans crise sérieuse, les étapes qu'il lui restent à parcourir pour atteindre la constitution définitive du pays, après sa réorganisation.

Les radicaux sentent bien que si la Commission montre l'esprit politique qu'on est en droit d'attendre d'elle, les révolutions peuvent être écartées; c'est pour cela que la République française fait tout pour enrayer son œuvre.

Journal de Paris.

M. Thiers doit avoir aujourd'hui une nouvelle entrevue avec la commission des Trente. Les feuilles radicales adressent de nouvelles adjurations au président de la République: « Ne cédez pas, ne vous laissez pas écarter de la tribune, maintenez votre droit d'intervenir à tout propos dans les discussions de la Chambre. » Seul, le Journal des Débats, qui s'était montré des plus ardents dans cette campagne antiparlementaire, le Journal des débats qu'on avait vu au premier rang parmi ceux qui combattaient les droits de l'Assemblée, garde le silence.

Il étudie le tableau résumé du produit des contributions directes et indirectes pour l'année 1872. Il constate, comme nous l'avons fait nous-mêmes, que le produit des contributions indirectes est inférieur de 153 millions 605,000 fr. aux évaluations budgétaires; et cette constatation faite, il lui arrive d'écrire,

Annonces

BIBLIOGRAPHIE

LE JOURNAL DE LA JEUNESSE

Donner aux enfants des leçons utiles, en les mêlant à des récits intéressants, leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille, de la patrie; saisir l'à-propos de l'actualité pour mettre à leur portée tous les sujets pouvant les intéresser, histoire ou littérature, beaux-arts ou sciences, tel est le double but que se propose le *Journal de la Jeunesse*, nouvelle publication hebdomadaire illustrée de la librairie Hachette et Co. Les numéros déjà parus contiennent: les *Braves gens*, par J. Girardin; *Dans l'extrême Far West*, voyage de R. B. Johnson; des causeries sur les *Inondations*, les *Etoiles filantes*, les *Comètes*, *l'Histoire naturelle*, *l'Incendie de Boston*, *Livingstone*, etc., par MM. A. Guillemin, E. Menault, E. Muller, R. Cortambert. Les numéros suivants contiendront des articles signés par M. X. Marmier, de l'Académie française, M^{lle} Z. Fleuriot; des récits: *Une sœur*, par M^{me} de Witt, née Guizot, le *Violoncelle de la Sapinière* par

M^{me} J. Colomb.

Conditions et mode de la publication

Le *Journal de la Jeunesse* paraît le samedi de chaque semaine. — Prix du numéro: 40 cent. Prix de l'abonnement pour Paris et les départements: un an (2 volumes), 20 fr. — Six mois (1 volume), 10 fr. Les abonnements ne se prennent que pour un an ou six mois, du 1^{er} décembre et du 1^{er} juin.

On s'abonne à Paris, à la librairie Hachette et Co, boulevard Saint-Germain, 79, et chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 — Emissions au pair d'Obligations communales, 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit: à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se

se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Ports de Cadix.

Liste des numéros sortis au tirage du 14 janvier 1875.

9,404, 12,578, 13,668, 16,257, 20,404, 21,222, 21,455, 29,521, 30,875, 32,561, 36,023, 36,030, 36,680, 39,466, 44,984, 45,280, 45,809, 47,594, 52,860, 53,845, 54,118, 55,109, 56,906, 58,384, 60,702, 63,963, 64,184, 67,313, 68,343, 69,683.

Les obligations dont les numéros sont sortis sont remboursables immédiatement, au siège de la société, 15, rue de la Chaussée d'Antin; on paie en même temps les coupons numéros 11 et 12, ensemble 12 fr., sauf déduction de l'impôt.

Nous apprenons que la concession pour le monopole de la vente des allumettes chimiques dans les départements du Lot, de la Creuse, de la Corrèze et de la Haute-Vienne, a été accordée à MM. Braulio et Poc, de Bordeaux.

HERNIES, GOUTTE ET MALADIES DE LA VESSIE. En écrivant au Gué (Vendée), à M. le Dr Pasquier. (Voir aux annonces.)

LA POUPEE MODELE

(8^e année)

1, Boulevard des Italiens.

Ce journal est le plus instructif, le plus amusant et le meilleur marché des publications destinées aux petites filles. — Gravures coloriées, images à découper, petits travaux faciles à exécuter, surprises, etc. EXCEPTIONNELLEMENT ANNÉE 1874

Les abonnements commencent de Mars pour finir en Novembre (neuf mois).

AVIS. — M. Rivière, tapissier, galerie Fontenille, tient l'extrait si renommé de *Viande Liébig*. Il est à peine besoin d'énumérer les avantages de cet extrait, dont un grand nombre de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés. Pots de toutes dimensions.

Pour tous les extraits et articles non signés A. La Joue

ETRENNES 1873
 GRAND ÉTABLISSE^{MT} DE PHOTOGRAPHIE
 rue de la Mairie, maison Nouyrit, à Cahors
M. Gustave KOLB, père
 Ex-Photographe, à Strasbourg

n'ayant pas voulu perdre sa qualité de Français, a quitté l'Alsace par suite de l'annexion. Il a l'honneur de prévenir le public qu'il peut satisfaire aux commandes qui lui seraient faites, pour la Photographie en tout genre et de toutes grandeurs. Il espère acquérir à Cahors, la confiance dont il jouissait, depuis plusieurs années, à Strasbourg.



Mal de dents

Guérison instantanée par la *Pyréthrine Lahaussais*. 1 franc 50 le flacon, Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien; à St-Céré, Lafon, pharmacien.

Hernies, Goutte et maladie de la Vessie.

En écrivant au Gué (Vendée), à M. le Dr PAQUIER, de la Faculté de Paris, on reçoit gratis et franco une brochure donnant le moyen de guérir rapidement ces trois maladies. (Affranchir.)

LIVRES ET ALBUMS POUR ETRENNES EN VENTE AUX BUREAUX DE L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

PARIS, RUES DE VERNEUIL, 22, ET DE RICHELIEU, 60.

La Nature chez elle, par TAÉOPHILE GAURIER, son dernier ouvrage, chef-d'œuvre de l'illustration, d'art et de typographie, orne de 37 eaux-fortes de K. Bodmer, in-4^o colombier grand luxe... 20 fr.
Album portefeuille, de K. BODMER, 20 eaux-fortes splendides, fr. grand raisin sur échine... 50 fr.
Les douze mois, dernière œuvre de GAVARNI, par THÉOPHILE GAURIER, 1^{er} gr. aigle, doré... 8 fr.
Par-ci, par-là, et phisionomies parisiennes, 100 sujets par GAVARNI, in-4^o col., doré... 20 fr.

La Guerre illustrée et le Siège de Paris, gr. in-4^o, 560 p., relié et doré 45 50
Les tomes 56 et 57 de l'Illustration, réimpression contenant toute l'histoire de la guerre, broch. 24 fr., reliés 30 fr.
Paris incendié, histoire de la Commune, par livraison, dont la dernière paraîtra en janvier, 75 cent. la livraison; les quinze par souscription... 40 fr.
 Paris incendié est offert gratuitement aux Souscripteurs d'un an d'abonnement à l'Illustration.

ABONNEMENTS à l'Illustration: 3 MOIS, 3 fr. — 6 MOIS, 4 fr. 50. — 1 AN, 8 fr. (port en sus p. l'étranger)
 Les Abonnements à l'Illustration sont reçus chez tous les Libraires, ainsi que par les Directeurs des postes d'Italie et d'Allemagne. — Les demandes d'ouvrages ou d'abonnements envoyées directement à M. AUGUSTE MACÉ, directeur de l'Illustration, rue de Verneuil, 22, à Paris, doivent être affranchies et contenir une valeur réalisable sans frais.

A VENDRE

UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Nouvellement construite, élégante et solide, composée de cinq appartements au premier, Caves et Greniers suffisants, Fontaine et Puits, Ecorie et Remise, ornée d'un Jardin anglais et reposant sur un enclos de première qualité, ayant cinquante-six ares d'étendue, séparée de la rivière du Lot par un chemin de grande communication, à quelques mètres de Luzech, chef-lieu de canton et du village de St-Vincent, et à deux kilomètres de la station de Parnac, près Cahors.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Frédéric BERCEGOL, notaire à Albas.

Facilités pour le paiement.

PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE

Préparée par J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul, Paris, d'une efficacité prompte et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes, extinctions de voix, et les affections de la gorge et du larynx. Prix de la boîte: 1 fr. 50.

Dépôt à Paris, 26, r. N^o-des-Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.

1873

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT DU LOT



EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Layton.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT le véritable nom

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, gripes, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 feuilles: 1 fr. 50. Se défier des contrefaçons.

A vendre en bloc ou en parcelles à jour de suite ou à échanger.

LE JOLI DOMAINE DE VENTALOYS

Situé dans les communes de Sainte-Croix et Montcuq, à 4 kilom. de cette dernière ville.

Cette propriété est pourvue d'un petit château agréablement situé et d'autres bâtiments servant à l'exploitation rurale.

Contenance totale: 50 hectares, dont la majeure partie en terre labourable et prairies de très bonne nature, et le restant en vignes et bois.

S'adresser, pour les renseignements et traiter du prix de la vente, à MM. Gervais, Boursiac, propriétaire, Agent d'affaires demeurant à Moissac, et Castagné, Agent d'affaires à Lauzerte, qui se trouveront sur les lieux le Dimanche 8 décembre courant et jours suivants.

On fera les parcelles aussi petites qu'on le désirera.

Dix ans pour le paiement.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, chez M. Vinel, pharmacien

VICHY

Admⁱⁿ: Paris, 22, boul. Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Seils extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les aigreurs et digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy.

SURE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif.

Pour éviter les contrefaçons exigez sur tous les produits la marque du **CONTROLE DE L'ÉTAT**

A Cahors: chez M. Dulac, pharmacien.

AVIS
 Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.